

Jean-Marie CANIARD
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional
Education musicale et chant choral

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'Éducation musicale
et chant choral

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Bordeaux le 4 juillet 2018

Rectorat

Inspection
Pédagogique
Régionale

Réf :
Lettre 28 17-18 NL

Affaire suivie par :
Jean-Marie CANIARD
IA-IPR d'Education musicale

Téléphone :
05 57 57 38 19

Mél :
jean-marie.caniard@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Remerciements de fin d'année scolaire et rentrée en musique 2018

Chères et chers collègues,

Depuis le 1^{er} septembre dernier, j'ai le plaisir d'avoir déjà rencontré de nombreux collègues dont je mesure l'engagement au service des élèves et de notre académie.

J'ai été particulièrement sensible à l'accueil professionnel et chaleureux que j'ai reçu de la part des équipes de direction et des professeurs, tant en établissement – à l'occasion des rendez-vous de carrière notamment – qu'en formation, au sein des associations de développement du chant choral et lors des concerts auxquels j'ai pu assister.

Remerciements

Je tiens à saluer l'implication de chacun à l'occasion des concerts et spectacles publics qu'ont donnés avec qualité vos élèves, collégiens et lycéens, choristes ou instrumentistes, en aboutissement de l'enseignement de l'éducation musicale et du chant choral que vous leur avez dispensé.

J'adresse des remerciements particuliers aux enseignants parmi vous chargés d'assurer une mission de formation, de tutorat, de coordination chorale, de membre de jurys d'examen et de concours, nationaux ou académiques. Je sais leur investissement et leur dévouement pour servir au quotidien ces missions.

Rentrée en musique en septembre 2018

Après cette fin d'année scolaire des plus musicales, l'occasion d'une rentrée en musique est à saisir en relance de la dynamique liée aux pratiques collectives que vous ne manquerez pas de proposer à nouveau à vos élèves en 2018-2019, qu'elles soient vocales ou instrumentales.

Par courrier en date du 22 mai dernier adressé aux chefs d'établissements des collèges et lycées publics et privés ainsi qu'aux directeurs des écoles, Monsieur le Recteur écrivait toute la place à apporter dès le lundi 3 septembre prochain à ce « temps d'accueil convivial et créatif ».

Ce même courrier nous précisait que « Cette année, au collège, la « Rentrée en musique » sera d'autant plus importante qu'elle inaugure le nouvel enseignement facultatif de chant choral (...) » ; nous était transmis un lien permettant de prendre connaissances de certaines réussites de la rentrée en musique 2017 :

<http://www.education.gouv.fr/cid117986/la-rentree-en-musique.html>

Afin de vous guider dans la conception d'un moment musical dont l'un des enjeux est de créer un climat propice à l'accueil des nouveaux membres de la communauté éducative et à l'échange entre tous, je vous rappelle les éclairages que donne le récent Vademecum relatif à la chorale, pages 25 et 26.

Il est notamment stipulé que « **Le plus souvent, ce sont les chorales scolaires constituées les années précédentes qui sont mobilisées.** Cependant, d'autres dispositions sont envisageables, comme par exemple d'apprendre un canon simple aux nouveaux venus en s'adossant à l'expérience des élèves plus anciens. Dans certains cas, les parents musiciens, les acteurs associatifs et les artistes peuvent également être sollicités. ». Toute chanson autre qu'un canon peut bien sûr faire l'objet de votre choix...

La Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) du rectorat s'est particulièrement mobilisée afin de prévoir les appariements école-collège / artiste parrain-marraine pour la rentrée en musique dans les collèges REP et REP + de notre académie.

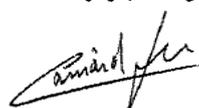
Organisés le jour de la rentrée, les événements de la « Rentrée en musique » peuvent également se dérouler dans les jours qui suivent, d'autant plus si la rentrée, notamment au collège et au lycée, est décalée par niveau d'enseignement durant la semaine.

A n'en pas douter, vous aurez su profiter de la journée départementale de travail collectif de bilan et perspectives en matière de pratiques chorales en date du 3 juillet dernier, afin de partager vos idées et prévisions d'action en vue de la rentrée en musique 2018.

Je sais pouvoir compter sur vous afin que ce temps de plaisir musical partagé soit porté dès les premiers jours de l'année scolaire par la dynamique d'expression artistique que vous savez insuffler au départ de votre enseignement et des actions culturelles et éducatives qu'il génère.

Dans cette attente et demeurant à votre écoute pour toute précision complémentaire relative à ce rendez-vous musical de rentrée à créer, je vous souhaite une excellente fin d'année scolaire et de reposantes vacances estivales.

L'Inspecteur d'Académie-
Inspecteur Pédagogique Régional



Jean-Marie CANIARD